

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le règlement numéro 308-2015 concernant le service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant le territoire de la MRC des Laurentides et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, de la Ville de Saint-Sauveur modifiant le règlement 289-2014 intitulé « règlement concernant le service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant le territoire de la MRC des Laurentides et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, de la Ville de Saint-Jérôme et de Ville de Rivière-Rouge » adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 20 août 2015 est entré en vigueur.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 24^{ème} jour du mois d'août 2015.



Isabelle Daoust
Directrice générale adjointe
Directrice des finances

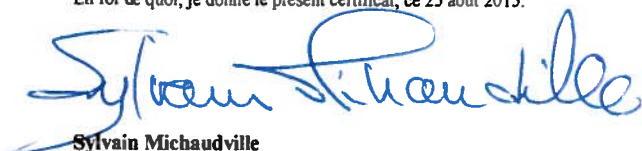
MRClaurentides.qc.ca

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 T. 819 425-5555 Téléc. 819 688-6590

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, Secrétaire trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25 août 2015 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 25 août 2015.



Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier